



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 02 avril 2020
N°2020_9785_DG75-L002

AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête Migrations, famille et vieillissement dans les Drom, 2e édition (MFV2)

Service producteur : Institut national des études démographiques (INED), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Direction des statistiques démographiques et sociales.

Opportunité : avis favorable émis le 5 décembre 2018 par la Commission « Démographies et questions sociales »

Réunion du Comité du label du 27 septembre 2019 (commission « Ménages »)

| | |
|---------------------------------------------------|--------------------|
| Commission | Ménages |
| Type d'avis | Avis de conformité |
| Label d'intérêt général et de qualité statistique | Oui |
| Caractère obligatoire | Oui |
| Période de validité | 2020 et 2021 |
| Visa pour parution JO | Oui |

Descriptif de l'opération

Lors de sa première édition en 2009-2010, cette enquête avait été définie par le Comité du label de la statistique publique comme « enquête inter-régionale d'intérêt national ». Elle répondait aux préconisations alors formulées par le Cnis d'une meilleure prise en compte des réalités des Drom par le dispositif national de la statistique publique. En effet, si sur les thèmes abordés de nombreuses enquêtes démographiques et sociales sont conduites, pour la plupart leur champ d'analyse ne couvre pas ces territoires. Un des objectifs de l'enquête MFV est donc de pallier ce manque. Elle a pour ambition d'apporter en termes de connaissances scientifiques des éclairages jusqu'alors inédits, mais aussi de constituer une véritable aide à la définition et, plus encore, à l'adaptation des politiques publiques aux réalités de ces territoires.

La deuxième édition de l'enquête MFV, comme la première de 2009-2010, a pour objectif l'analyse et la mesure des mutations socio-démographiques à l'œuvre dans chacune des collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changement dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement de la population.

Une consultation du CRIESR a été effectuée pour recueillir l'avis d'opportunité local de l'enquête. Une consultation des chercheurs et experts au sein de l'Ined a été effectuée afin de recueillir les besoins de changements du questionnaire.

Un des enjeux de cette nouvelle édition est de mettre à jour les données produites par l'enquête précédente, aussi la continuité du questionnaire sera privilégiée tout en comprenant des évolutions. Elle répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes de politique publique et enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés. Conduite dans chacun des Drom selon un protocole commun, la nouvelle enquête a pour première exigence de disposer d'échantillons conséquents, autorisant des analyses détaillées des groupes de population qui la composent et des comparaisons statistiquement significatives.

Les trois thèmes majeurs traités (migrations, famille et vieillissement) sont complétés d'une attention à l'insertion des jeunes adultes.

1. Les migrations : demeurent au premier rang des défis socio-démographiques des Drom, et s'y présentent toujours sous trois dimensions essentielles, répondant chacune à des logiques et des stratégies variables selon les populations : la « mobilité » des natifs, pour une part prise en charge par des dispositifs publics ; les migrations nationales et internationales : entrées et sorties d' « immigrants » ; les retours de « natifs » ayant quitté plus ou moins durablement leur département et qui reviennent s'y installer.
2. Le vieillissement : ce thème mérite d'autant plus une attention nouvelle que les réalités d'aujourd'hui ont amplement confirmé les dynamiques mises en lumière par l'investigation précédente. La relative méconnaissance et le désintérêt qui entouraient alors le phénomène, ne sont aujourd'hui plus de mise.
3. La famille : les familles monoparentales, les grossesses précoces, les naissances hors mariage, la proximité géographique entre les générations, les relations des enfants avec un père non cohabitant, sont autant de phénomènes sociaux marquant de manière différenciée chacun des Drom, pourtant rarement décrits statistiquement de manière détaillée. Dans cette enquête, la famille et ses transformations seront donc un des objets privilégiés d'analyse, le point nodal.

L'enquête concerne les personnes de 18 à 79 ans résidant en logement ordinaire dans les quatre Drom : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion. Pour des questions d'accessibilité et de coût, certains secteurs sont exclus du champ géographique : les îles de Guadeloupe, hors Marie-Galante, certains IRIS ou îlots difficiles d'accès à La Réunion, en Guadeloupe et en Guyane.

L'enquête sera réalisée en face à face par enquêteur en une seule visite. Elle sera réalisée du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 pour la Guyane, et du 1er janvier 2020 au 31 mars 2021 pour les autres Drom. Le temps de réponse au questionnaire est d'environ 1h.

Les premières publications sont prévues en décembre 2021.

Un comité de pilotage est constitué pour s'assurer du respect des objectifs de l'enquête, suivre l'avancement des phases de préparation et de réalisation, et arbitrer entre les alternatives qui peuvent se présenter. Le comité de pilotage prend les décisions stratégiques ; il rassemble des concepteurs à l'Ined et à l'Insee (chef du département des prix à la consommation et des enquêtes ménages, la CPOS de la division MOAE, un représentant des divisions suivantes : DDSI, DRTI, DAFPTM, du chef de projet en informatisation de l'enquête qui représente les équipes informatiques de Lille, des représentants des directions régionales de l'Insee dans les Drom).

Un comité de suivi est chargé du suivi opérationnel de l'enquête : déroulement des différentes étapes, calendrier des tests, solutions techniques, animation des maîtrises d'œuvre. Il est chargé de coordonner toutes les phases de l'enquête et d'assurer le suivi de l'exécution et le respect du calendrier. Il propose des arbitrages aux responsables de la maîtrise d'ouvrage. Il rend compte au comité de pilotage. Il est constitué des concepteurs à l'Ined, de l'Insee (CPOS de la division MOAE, DDSI, le chef de projet en informatisation de l'enquête, d'autres invités sont conviés en fonction des sujets).

Enfin, un comité d'exploitation doit recueillir les besoins des utilisateurs en termes de valorisation de l'enquête. Il rassemble les principaux partenaires déjà évoqués (Cnaf, Drees, Dares, Dgom, Ined, Insee et l'Université de Strasbourg-UMR Sage). Au niveau régional, des groupes d'exploitation décentralisés peuvent être constitués rassemblant la CAF, la CGSS, l'Université des Antilles et de la Guyane et l'Université de La Réunion avec l'Ined et l'Insee).

Justification de l'obligation :

Au total, la richesse des informations collectées, mais aussi la mobilisation des personnes enquêtées, sans compter l'importance et le coût de l'opération nous incitent à prendre le maximum de précautions pour assurer la qualité des données. Comme pour la précédente opération, l'obligation de réponse demeure essentielle pour garantir la validité et la qualité des résultats d'une enquête spécifiquement conçue pour les territoires ultramarins. Ce caractère obligatoire doit permettre de réduire la proportion de non-réponses. Il indique clairement, dans un milieu peu familier des enquêtes de la statistique publique, l'importance et le sérieux que les autorités nationales attachent à cette opération, en lui accordant un soutien comparable à celui dont bénéficient les grandes enquêtes ménages de la métropole.

Il garantit en outre la qualité des comparaisons avec les données existantes, en particulier celles obtenues avec la précédente enquête qui avait bénéficié de ce statut. Ce sont ces raisons qui justifient la demande du label d'intérêt général et du caractère obligatoire pour cette seconde édition de l'enquête « Migrations, famille et vieillissement » (MFV-2) aux Antilles, en Guyane et à La Réunion qui renouvelle donc les travaux conduits en 2009-2010.

~~~

### **Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :**

#### **Remarques générales**

- Le Comité du label de la statistique publique note que la concertation s'est limitée au recueil d'un avis d'opportunité local pour La Réunion. Il souhaite qu'une information sur l'enquête soit transmise auprès des services et partenaires institutionnels intéressés de chaque Drom.
- Il note que la conception de l'enquête aurait gagné à être élargie à un cercle plus large de chercheurs ou de partenaires sociaux ou d'associations familiales, de façon à répondre à de nouvelles problématiques qui peuvent se faire jour compte tenu de l'évolution sociale et économique dans les Drom. Il demande d'ouvrir davantage le groupe de conception pour les prochaines éditions de l'enquête.
- Le Comité du label prend acte des projets de post-enquêtes et d'enquête complémentaire auprès des enfants d'enquêtés (qui se feront sur la base du volontariat). Il rappelle que ces deux projets ne seront pas couverts par le label octroyé à l'enquête MFV2. Il rappelle que les post-enquêtes ont pour but d'éclairer l'exploitation de l'enquête principale ; elles doivent faire l'objet d'un appel à projets ouvert sur la communauté des chercheurs.
- Le Comité du label prend note du calendrier de mise à disposition des données dans le cadre du réseau Quetelet (à compter de 2023, pour tenir compte de la fin de collecte tardive en Guyane).
- Le Comité du label demande d'élargir le groupe d'exploitation à d'autres chercheurs que ceux de l'Ined afin de bénéficier de sensibilités diverses sur les thèmes de l'enquête et d'assurer une information et une publicité larges sur l'enquête.

#### **Méthodologie**

- Le Comité du label appelle le service à être vigilant sur les modalités de constitution de l'échantillon et l'invite à prendre attache auprès du Criem pour optimiser les modalités de tirage et le calcul des pondérations à appliquer (tenant compte du partage des poids, compte tenu du recouvrement des bases de sondage). L'expertise du Criem devra également être sollicitée pour la mise en œuvre du calage sur marges. En particulier, la question de la date de référence des marges de calage devra être soigneusement étudiée, ainsi que le choix de

la stratégie consistant soit à figer le calage sur des données quasi-définitives, soit à le modifier légèrement *a posteriori* une fois les données de calage devenues définitives.

- Une note sur la pondération et la méthode de calage adoptée devra être transmise au Comité du label.
- Le Comité du label juge préférable que la correction de la non-réponse se fasse exclusivement au niveau de l'individu, en mobilisant aussi des caractéristiques du ménage (rapportées au niveau individuel), et ne conduise qu'à des poids finaux individuels.

### **Protocole**

- Le Comité du label invite le service à réfléchir sur un appariement avec des données fiscales. La qualité de ces données devant continuer à progresser, il est suggéré au service d'envisager suffisamment tôt une évolution dans ce sens pour la prochaine enquête MFV.

### **Questionnaire**

- Le Comité du label prend acte du fait que nombre de questions présentent un caractère sensible. Il est demandé que l'enquêteur fasse précéder l'annonce de la question de l'indication à l'enquêté qu'il n'est pas obligé de répondre. Parmi les items de réponse, il faut aussi inclure le suivant : « Je ne souhaite pas répondre ». Les enquêteurs devront être spécifiquement formés sur l'administration de ces parties facultatives du questionnaire.
- Le Comité du label alerte le service sur la présence de questions dont la réponse peut révéler une situation d'illégalité (séjour sans titre sur le territoire) et sur les conséquences que cela peut entraîner pour l'enquêteur, placé dans une situation inconfortable et délicate. Il demande au service de prendre l'attache de son service juridique pour évaluer ce risque, ainsi que de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses de l'Insee qui assure la maîtrise d'œuvre de l'enquête. Il demande aussi que ce sujet soit traité en formation des enquêteurs pour les rassurer sur ce point ou sur la conduite à tenir le cas échéant.
- Le Comité préconise d'uniformiser le codage pour des items identiques de réponses (ne sait pas, refus ...) afin de simplifier l'exploitation des résultats.
- Le Comité du label recommande au service de se conformer aux formulations standards pour les questions relatives à la santé, en reprenant celles des questionnaires de la Drees .
- Le Comité du label recommande de bien alerter dans l'annonce de la post-enquête que celle-ci consiste en un entretien *complémentaire* (facultatif) ou *d'approfondissement* sur certaines thématiques de l'enquête et non d'un *nouvel* entretien.

### **Lettres-avis et dépliant**

- Le dépliant devra être revu afin de mieux expliciter les rôles de maître d'ouvrage de l'Ined, et de maître d'œuvre de l'Insee.
- Le service renverra la version complète et définitive des lettres corrigées et du dépliant.

### **Cnil**

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises au service.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité et, par délégation du Président du Cnis, attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'**enquête « Migrations, famille et vieillissement dans les Drom (MFV2) », valable pour les années 2020 et 2021**, et il propose l'octroi du caractère obligatoire.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique



Nicole ROTH